



Le calendrier

- L'arrêté fixant les normes de classement des hôtels de tourisme a été publié au J.O. du 1^{er} janvier 2009
- Le référentiel sera applicable au 1^{er} juillet 2009
- Le dispositif sera précisé par la Loi Tourisme (juillet 2009)
- A partir de la promulgation de cette Loi, les professionnels auront 3 ans pour se mettre aux normes.
- L'ancien et le nouveau classement cohabiteront jusque là (avec des panonceaux différents)
- Jusqu'en juin 2009, l'ancien système continue à fonctionner et s'élargit à la 5^e étoile (contrôle effectué par la DGCCRF).

